ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 29 juin 1899 (8 messidor An 107 de la République), 180e jour de l'année, 8e jour de l'été.

Lever du soleil : 4 h. 1. Coucher 8 h. 5'.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Consultations judiciaires gratuites. — A l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

Laboratoires municipaux—A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses s'adresser au secrétariat de la mairie.

Tribunal de simple police. — Audience à 9 heures.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. à 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Ecole de natation.— Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.

Ouverture à 5 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

LES LACHES !

Contrairement à toute loyauté et selon la coutume de la maison, le *Journal de Roubaix*, dans un compte rendu plus que fantaisiste, dénature la vérité en ce qui concerne la magnifique manifestation de mardi soir.

« La manifestation révolutionnaire, dit le journal, a été marquée par de nombreux incidents et des scènes de désordre regrettables ! » Comme le mensonge se manie habilement dans la maison !

Furieux de voir les projets réactionnaires des Motte et Chatteleyn, déjoués, déçus devant le soulèvement général de la population indignée, atterrés de constater la fin lamentable de la terreur blanche semée dans les rangs ouvriers par les Peaux-Rouges de l'U. S. E. P. — les partisans des Gilliodès blancs essaient d'assouvir leur rage, en accumulant mensonges et calomnies, contre la démocratie qui se redresse enfin dans une révolte de conscience.

Ils osent parler d'excitations haineuses, ces jésuites qui ont multiplié circulaires et menaces pour amener leurs esclaves à la Mairie. C'est du toupet.

Mais où leur déloyale conduite devient de la lâcheté, c'est lorsqu'ils disent que des cris de mort ont été poussés, c'est lorsqu'ils disent que les républicains et les socialistes, unis hier dans une même pensée d'indépendance ont crié « A bas la Patrie ! »

Nous nions formellement que ces mots aient été proférés et le stercoraire individu qui a écrit ce mensonge le sait aussi bien que nous.

Nous nions aussi que M. Rasson — que nous avons vu hier soir bien portant. — ait été couvert de sang à la suite de coups reçus et qu'il ait dû prendre la fuite.

M. Rasson est un homme que nous connaissons et qui n'a pas, — comme les Robichoux et les Rousseau, l'habitude de fuir. Il proteste à bon droit contre ce mensonge.

Pillage, bris de clôture, cris séditieux, tout cela est-il à la charge des socialistes, Messieurs les Peaux-Rouges ?

Les cléricafards de l'U. S. E. P. savent mieux que nous que la réponse est négative.

Mais pour dénaturer l'immense portée de la grandiose manifestation républicaine de mardi, pour en empêcher le considérable retentissement, il fallait chercher à jeter la suspicion sur la conduite des manifestants.

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! ont dit les Basiles, et ils ont calomnié.

C'est une indigne lâcheté dont le corps électoral appréciera l'ignominie.

Nous prions les camarades, soucieux de la dignité du Parti ouvrier, et les républicains, ennemis des jésuites, d'empêcher ceux qui près d'eux crieraient « A bas la Patrie ! » et de voir d'où il vient et qui il est. Et ils découvriront sans grande recherche que l'individu n'est tout simplement qu'un agent provocateur à la solde des Peaux-Rouges réactionnaires.

Défendons-nous, armons-nous, groupons-nous. Il s'agit d'écraser à jamais l'hydre capitaliste, césarienne et cléricale : la République sociale a besoin de tous ses enfants pour la défendre.

Quant à nos adversaires dont nous saurons déjouer les embûches, méprisons-les, tout en les surveillant : il faut tout craindre des [illegible]ges.

G. LESUR.

LES AFFICHES INJURIEUSES

Sous cette rubrique, nous avons signalé hier les affiches injurieuses à l'adresse du premier magistrat de la République placardées sur les murs de Roubaix, lesquelles affiches avaient été adressées à une personne que nous connaissons très bien, par l'officine cléricale de *La Libre Parole*.

M. le commissaire central de Roubaix s'étant refusé à faire enlever les ordures dont se délectaient les ardents de l'U. S. E. P., nous demandâmes de que le Préfet du Nord pensait de l'attitude de ce singulier fonctionnaire.

La réponse ne s'est pas fait attendre. M. le Préfet du Nord vient, en effet, de prendre l'arrêté suivant.

« Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

« Vu les articles 97 et 99 de la loi du 4 avril 1884,

« Arrêtons :

« L'affichage de tout placard dirigé contre les Pouvoirs publics et susceptible de troubler la tranquillité publique est interdit dans toute l'étendue du département du Nord.

« Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

MM. les Sous-Préfets, MM. les Maires, M. le Commandant de gendarmerie et MM. les commissaires de police du département sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

« Lille, le 28 juin 1899.

Le Préfet du Nord,
Ed. VATIN.

LA COOPÉRATIVE " LA PAIX „

Au Tribunal de Commerce

Hier est venue devant le Tribunal de commerce l'affaire intentée contre la coopérative ouvrière « La Paix » par les prétendus anciens membres du Comité de garantie de cette société qui demandent l'annulation pure et simple des nouveaux statuts adoptés dans l'assemblée générale du 4 septembre 1898.

On sait que la Cour d'appel de Douai a déclaré cette réunion valable, et légalement élus les administrateurs nouveaux nommés dans cette assemblée. Elle a implicitement déclaré ainsi que toutes les décisions prises dans cette assemblée étaient valables, attendu que c'était sur la valabilité de cette assemblée qu'il avait d'abord été discuté au tribunal de commerce de Roubaix et à la Cour d'appel de Douai ensuite.

Me Verstaen, de Lille, plaide pour les demandeurs. Me Delesalle plaide pour la coopérative « La Paix ».

Me Parmentier se présente au nom de plusieurs anciens membres du Comité de garantie. Son intervention met les choses sous un jour qui n'est pas pour plaire à ceux qui veulent détruire la coopérative ouvrière.

En effet, de deux choses l'une : ou le Comité de garantie a une existence légale ou il n'en a pas comme le prétend Me Delesalle. S'il n'en a pas, le procès tombe de lui-même. S'il en a une, les véritables membres du Comité de garantie ne sont pas ceux qui prétendent l'être dans l'assignation qui a été lancée contre la coopérative.

Les primitifs statuts de « La Paix » disent que les membres du comité de garantie élus à la fondation de la société sont nommés à vie. Ils ne feront plus partie de ce comité qu'en cas de décès, de démission ou d'exclusion. Or, ceux au nom de qui Me Parmentier se présente ne sont ni décédés, ni démissionnaires, ni exclus. Par conséquent, ils ont encore la qualité qu'ils revendiquent aujourd'hui.

Si le tribunal décidait, comme le demande Me Verstaen, que l'assemblée générale n'avait pas le droit de modifier ses statuts sans en référer au Comité de garantie, il aurait ensuite à décider quels sont les membres qui composent ce comité.

Nous ne croyons pas qu'il ira jusque là. Nous pensons qu'il ralliera aux conclusions de M. Delesalle et qu'il déboutera purement et simplement les clients de M. Verstaen.

L'affaire a été mise en délibéré ; le jugement sera rendu le 12 juillet.

D'autres affaires toujours sussitées contre « La Paix » par les mêmes individus sont remises au 26 juillet.

CURIOSITÉ

Trouvés dans notre boîte aux lettres les deux jeux de patience suivants :

Waldeck Rousseau
Mill Erand
Pierre Baudin
M O nis
Mo U geot
Caillau X

Jean Du Puy
P. B A udin
Delca S sé
Walde C k Rousseau
De G A lliffet
Cai L laux

G. L E ygues
De La N ncesar
Dec R ais
Delc A sse
De G alliffet
J E au Dupuy

Decr A is
Mo U geot
Moni S
Delanes S an
M I llerand

Dame ! au lendemain de la victoire du cabinet !

Police et police. — Nous lisons dans un journal de Calais :

Placards antisémites. — Des placards émanant de la *Libre Parole* et injurieux pour le chef de l'Etat ont été collés hier sur nos murs.

Aussitôt, ils ont été enlevés par les soins de la police.

A Roubaix, on a aussi affiché les mêmes placards, mais M. Barroyer, notre commissaire central, s'est bien garde de faire faire comme à Calais.

N'est-ce pas qu'il y a police et police. Mais il y a aussi gouvernement et gouvernement et nous est avis que M. Barroyer pourrait bientôt s'en apercevoir.

Il ne serait vraiment que temps !

Rétablissons la vérité. — Le *Journal de Roubaix* racontant un incident qui s'est passé Grande Place, mardi soir, dit qu'un certain M. Rasson a été frappé par des socialistes pour avoir crié : Vive la Patrie !

L'organe de M. Motte en a menti. Il a menti aussi quand il écrit que des socialistes ont crié : A bas la Patrie !

Si M. Rasson a été frappé, c'est qu'il a insulté du nom de voyous des socialistes et des républicains qui se trouvaient près de lui et qui criaient : Vive la République ! A bas le sectionnement !

Vingt témoins attesteront ce que nous avançons. M. Rasson a semé l'injure, il a récolté des coups de poing. A-t-il vraiment le droit de se plaindre ?

Quant aux cris imbéciles de : A bas la patrie ! qui auraient été poussés sur la Grande-Place, nous les nions absolument. Il n'y a que les provocateurs à la solde des adversaires du Parti ouvrier qui pourraient faire cela.

Or, nous ne sommes pas en période électorale, on ne paie pas des gens de cette sorte en ce moment.

On ne peut donc pas avoir crié ce que le *Journal de Roubaix* voudrait qu'on eut crié.

Société la Roubaisienne. — La section d'instruction militaire fera dimanche prochain 2 juillet, une marche sur Armentières et retour (34 kilomètres), sous la direction du moniteur Van Mudlem.

Le départ aura lieu à cinq heures du matin, réunion au local rue Jeanne d'Arc. Tenue d'été.

Convocation. — La commission du syndicat de l'industrie textile de Roubaix et environs se réunira le Jeudi 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir au local *La Paix*, 73, boulevard de Belfort.

La fête du 14 juillet. — Des concours de chant auront lieu le 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale. En voici le programme :

1° Théâtre de Roubaix, rue Archimède. — A 10 heures du matin, concours de chant individuel. Division d'excellence : section lyrique : Ténors : 1er prix avec diplôme, 15 fr.; 2e id., 10 fr.; 3e id., 5 fr.

Barytons : 1er prix avec diplôme, 15 fr.; 2e id., 10 fr.; 3e id., 5 fr.

Basses : 1er prix avec diplôme, 15 fr.; 2e id., 10 fr.; 3e id., 5 fr.

Section comique : Chanteurs professionnels : Grime : 1er prix avec diplôme, 12 fr.; 2e id., 8 fr. — Genre : 1er id., 12 fr.; 2e id., 8 francs.

Amateurs : Grime : 1er prix avec diplôme, 12 fr. ; 2e id., 8 fr. ; 3e id., 5 fr. — Genre : 1er id., 8 fr. ; 3e id., 5 fr.

Accompagnateur : M. Camille Vandenberghe, de Lille.

A 3 heures du soir : Concours de duos (section lyrique). — Prix unique à partager et diplôme, 12 fr. Section comique : Prix unique à partager et diplôme, 12 francs.

Concours d'honneur, obligatoire pour tous les lauréats des sections lyriques et comiques de la division d'excellence et facultatif aux premiers prix de la première division.

Section lyrique : objet d'art et diplôme.

Section comique : objet d'art et diplôme.

2° Salle Philemon, rue Pierre Motte. — A 10 heures du matin, deuxième division sans distinction de catégories. — Section lyrique : 1er prix, avec diplôme 6 fr.; 2e, id. 2e, id. 5 fr.; 3e, id. 4 fr.

Section comique : 1er prix, avec diplôme 6 fr ; 2e, id. 5 fr.; 3e, id. 4 fr.

Accompagnateur : M. Arthur Nys, de Roubaix.

A trois heures du soir, première division. — Section lyrique : Ténors : 1er prix avec diplôme 8 francs ; 2e, id. 6 francs.

Barytons : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e, id. 6 fr.

Basses : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e, id. 6 fr.

Section comique : Grime : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id. 6 fr. ; 3e, id. 4 fr.

Genre : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id. 6 fr. ; 3e, id. 4 francs.

Une affiche spéciale donnera le règlement du concours.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Léon Holleville, employé à la mairie qui est chargé de l'organisation.

Les rentes des travailleurs. — Moulard Henri, âgé de 26 ans, tisseur chez M. Fauvarque fils, rue St-Amand, 43, s'est blessé en travaillant à son métier.

Le docteur Picquet a constaté, une contusion du médius droit qui entraînera une incapacité de travail de 5 à 6 jours.

Chez M. Edmond Broways De Geyter, teinturier, rue Saint-Maurice, le 24 juin, dans la salle de dégraissage, le nommé Alphonse Laveugle, âgé de 24 ans, demeurant, rue de Flandre, s'est blessé à la main gauche.

Le docteur Lepers, qui lui a donné les premiers soins a constaté une ablation en partie de l'ongle du médius gauche, et a conclu à une incapacité de 8 jours de travail environ.

Arrêtée pour mendicité. — Marie Soubriard, âgée de 48 ans, sans domicile fixe, a été arrêtée hier matin pour mendicité, contour St-Martin.

Elle a été écrouée au poste de la Mairie.

Accident mortel. — Avant-hier, vers huit heures 45 du soir, le nommé Léon Debordenance, âgé de 20 ans, boucher, demeurant rue des Tilleuls, 143, passant en bicyclette rue des Fossés a été renversé par la voiture de M. Vandorpe-Lava, messager, rue des Fabricants.

Debordenance, après avoir reçu les soins de M. le docteur Gonefroy, qui a constaté des blessures à la tête et au bras gauche, a été reconduit à son domicile.

La blessure à la tête provenait d'un coup de pied du cheval, celle du bras gauche, avait été faite par une des roues de la voiture.

M. le docteur Godefroy avait fait appel à Me le docteur Merlier. A minuit ces messieurs n'osaient pas encore se prononcer sur l'état du blessé.

Le malheureux jeune homme est mort hier matin, à 5 h. 1/2, sans avoir repris connaissance.

Errata. — L'heure tardive à laquelle nous était parvenu le compte-rendu du meeting de lundi au théâtre Couvreur nous avait forcés à en ajourner la publication au lendemain ; — c'est-à-dire en même temps que le récit de la manifestation du mardi soir contre le projet de sectionnement Motte et consorts.

Nos lecteurs n'ont certainement pas confondu la manifestation qui suivit le meeting, et l'admirable mouvement populaire qui amena 15,000 citoyens à l'Hôtel de Ville, mardi, pour manifester contre la castration électorale préconisée par M. Ugène et ses acolytes.

— D'autre part une faute d'impression nous a fait dire : « La dictature de M. Motte à prix fixe ». — C'est « la dictature de M. Motte à prix fin » qu'on a certainement lu.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 28 juin 1899

NAISSANCES

Georges Six, rue Choiseul, 3. — Jour Poveau, 33. — Norbert Dauel, rue St-Antoine, 28. — Olga Lebrun, rue Vallon, 18. — Léonie Vitrant, rue Magenta, 7. — Gaston Nivesse, boulevard de Cambrai. — Zoé Demor, boulevard de Cambrai. — Jeanne Leveugle, rue Boucher-de-Perthes, 13. — Louis Vermeulen, rue Vallon, 6. — Charles Deimulle, rue de Rohan, 6. — Eugène Dhainaut, rue d'Alger. — Simonne Florquin, rue du Tilleul, 15. — Philomène Debuchy, rue Turgot, cour Vandamme, 5. — Madeleine Lamou, boulevard Gambetta, 256.

DÉCÈS

Lévêque Leronge, 70 ans, rue de Barbieux. — Maurice Bénugel, 5 mois, rue Marceau, 1. — Marie Meuris, 36 ans, rue Monge, 48. — Octavie Defrustier, 22 ans, rue Blanchemaille. — Alice Dufresne, 27 ans, rue de Cassel, 13. — Louis Gosse, 1 jour, boulevard de Cambrai. — Jean-Baptiste Simon, 84 ans, rue St-Jean. — Laure Quivan, 2 mois, rue de Naples, cour Delailly.

CROIX

Colombophilie. — L'Association colombophile de Croix organise pour dimanche prochain, 2 juillet, un concours sur Chantilly. 50 francs de prix d'honneur. Plus :

16 bouteilles de vin au 1er pigeon désigné.
5 bouteilles de vin au 1er pigeon.

1 superbe bronze d'art à la première série de 2 pigeons non désignés.

10 bouteilles de vin à la 2e série de 2 pigeons non désignés.

Inscription et mise en paniers la veille de 4 à 7 h. 1/2 du soir, chez Mme veuve Delebarre. Au Retrouvé, rue de Wasquehal.

WATTRELOS

La fraude. — Mercredi matin, à deux heures, les douaniers ont arrêté, au hameau du Christ, le nommé Albert Hau, 23 ans, rattachement, domicilié, rue de l'Epinette, à Tourcoing.

Il était porteur de 32 kilogrammes d'allumettes de contrebande, représentant une valeur de 160 fr. Il a été écroué à la gendarmerie et sera transféré à Lille aujourd'hui.

TOURCOING

LIRE EN DEUXIÈME PAGE

La grève des trieurs de la maison Albert Malard et Cie, à Tourcoing.

Rentes des travailleurs. — Une soigneuse de l'établissement Tiberghien et fils, rue de Lille, Marie Vandevins, 20 ans, demeurant rue Auber, a eu le doigt pris dans un peigne en enlevant un mauvais papillon à un cylindre.

M. le docteur Vanneufville a constaté une plaie par ratissage de l'index droit et a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

Réunion de pêcheurs à la ligne. — Une réunion amicale des pêcheurs à la ligne aura lieu ce soir au Café Moors, boulevard Gambetta.

Tous les pêcheurs de Tourcoing sont priés d'y assister.

Jeu de boule à la platine. — Résultat du grand jeu de boule à la platine qui a eu lieu le dimanche 25 juin, chez M. Cyrille Honoré, cabetier, à la Vitrine, rue du Chêne Houpline, 20. Environ 700 mises.

1er prix Loupart Gustave, 12 p. ; 2e Weyne Jules, 10 ; 3e Elbin Louis, 8-9 ; 4e Poulain Henri, 8-9 ; 5e Deschutter Pierre, 8-5 ; 6e Gattoire Emile, 8-5.

Dimanche 2 juillet 1899, jeu de boule pour des jambons, chez M. Léon Vandenbulcke, dit Léon du Gaz, cabaretier au Zouave, rue de la Blanche-Porte, 44, mise 0,30 c., on pourra prendre 5 mises. Inscription de 2 heures à 8 heures, le jeu commencera à 5 heures.

Dimanche 2 juillet 1899, jeu de boule à la platine pour des jambons chez Decock Frédéric, cabaretier au Pre Catelan, rue Auber, 104. Mise 0,25 centimes. Boulotte couverte.

Dimanche 23 juillet 1899, rue Vauban, chez M. Alfred Catteau, Brasserie des Bonnets, il sera joué 120 francs de prix en espèces. Mise 0,25 centimes. On pourra prendre 6 mises.

ÉTAT CIVIL DE TOURCOING

du 28 juin 1899

NAISSANCES. — Marcel Allienne, rue Chateaubriand. — Jean Desbonnet, rue de la Vigne. — Marceau Comeyne rue de la Marliere. — Clémence Prouvost, rue de Venise. — Madeleine Dubus, rue de Mouscron. — Georges Dufourmont, rue de Paris. — Marie Delvoye, rue Lavoisier. — Jeanne Lahousse, rue des Carliers. — Victor Piedama (Pont du Fresnoy).

DÉCÈS. — Irène Merckœri, 4 mois, rue de Guisnes, cour St-Augustin, 6.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 Juin 1899

Président : **M. Dassonville**

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes ;

Coups. — Le nommé Gallet Auguste, marié depuis le commencement de ce mois seulement a déjà trouvé le moyen de battre sa femme qui est dans une position intéressante. Sans s'arrêter pour si peu le mari brutal, a encore dimanche dernier brutalisé sa moitié au point qu'un sieur P... a dû intervenir.

A l'audience, Gallet fait triste figure. Le tribunal le condamne à 15 jours de prison.

Mendicité. — Les nommés Toulemonde Edmond et Mathieu Achille, inculpés de mendicité en réunion à Lille, sont condamnés, le premier à 1 mois de prison et le second à 15 jours.

Vol. — La nommée Marie Debasse, âgée de 24 ans, servante chez un cabaretier de la rue de Tourgnol, est prévenue d'avoir soustrait une somme de 50 fr. en or, au préjudice du sieur M... E. Bien que l'inculpée ait rendu cette somme au commissaire de police et malgré la plaidoirie de son avocat, elle se voit condamner à 2 mois de prison.

Diffamation. — A la suite d'un article paru dans le *Journal de Roubaix*, sous la rubrique « Tourcoing » et donnant le résumé d'un arrêt de la Cour de cassation, cassant un jugement de la Cour d'appel de Paris et concernant le sieur Mortagne Jean, négociant en laines à Tourcoing, ce dernier a cité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Lille, le gérant du journal pour répondre du délit de diffamation et se voir condamner à l'insertion du jugement et au paiement d'une somme de 10.000 fr. de dommages et intérêts.

Me Guichard représente la partie civile et Me Boyer-Chammard est chargé de défendre le gérant du *Journal de Roubaix*.

Après les plaidoiries, le tribunal met l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu mercredi prochain.

L'audience, ouverte à midi 40 a été levée à 3 h. 15.

LILLE

BILAN D'ASSISTANCE

Société de prêt du Linge

La Société du Prêt du Linge est une société de bienfaisance privée qui fonctionne depuis 1870 et qui a pour but de procurer du linge, c'est-à-dire d'en prêter, aux malades indigents.

C'est Mme Longhaye, boulevard de la Liberté, 161, qui en est la présidente.

En 1898, son état de recettes était de 6185 fr. 05, mais les dépenses s'élevaient à 5221 fr. 65, soit un excédent de recettes de 963 fr. 40.

Comme la présidente a fait, pendant le 1er trimestre de cette année, un achat de draps pour la somme de 887 fr. 35, il ne lui reste plus que 76 f. 05, en sa caisse.

Les dépenses se décomposent ainsi : blanchissage, 2514 fr. 75 ; entretien et façon, 456 fr. 70 ; achats de linge 1650 fr. 20 subside aux sœurs 600 fr.

Ce sont les dispensaires du Bureau de bienfaisance qui se chargent du prêt de linge aux malades indigents.

Dans ces dispensaires, il y a, en disponibilité, 779 paires de draps, 964 chemises, 471 taies, 283 camisoles, 190 literies et pièces diverses.

Comme linge blanchi, il y a eu 5255 paires de draps, 3571 chemises, 3062 taies, 919 camisoles, 44 pièces diverses.

Les recettes s'élèvent de la manière suivante :

Chez la Présidente, 205,05 ; cotisations 4980 fr. ; subside de la ville, 1000 fr. ; total, 6185,05.

De sorte que, si la ville de Lille ne venait en aide à cette société d'assistance privée, celle-ci aurait un déficit de 36 fr. 60, ce qui l'aurait empêchée d'acheter des draps dans le premier trimestre de 1899.

Autrefois, la ville de Lille n'accordait comme subside que 500 fr. à cette société.

La Municipalité actuelle accorde 1,000 fr. mais à la condition expresse que l'œuvre du prêt du linge fonctionne dans tous les dispensaires, lucratifs ou non, au bénéfice de tous les malades indigents dignes d'intérêt, sans distinction d'opinions.

La Municipalité n'entend point aider des deniers publics la charité confessionnelle : elle ne veut encourager et soutenir que l'assistance neutre au point de vue politique et religieux.

Etonnée que la Société du Prêt du Linge ne récompense que les Sœurs dites de Charité, d'après son budget de 1898, la Municipalité en demandera la raison à la susdite société qu'elle subventionne.

H. G.

Brevet élémentaire. — Sont admis définitivement :

MM. Charles Baud'huin, Gaston Banduin, Berche, Bigorne, Bocquet, Bonduel, Bonte, Boullet, Boavet, Bruyère, Caillet, Louis Caquelot, René Caquelot, Catelain, Chamonin, Charles, Colart, Colbrant, Colman, Courouble, Courquin, Couster.

Debert, Decaudain, Decaux, Decobecq, Deleevre, Delgne, Denaes, Denis, Dhénin, Drumenes, Dubreucq, Dubray, Duburcq, Dupont, Durant, Dutilleul, Estrevenard, Frey, Foubert, Fouquet, France, François, Garbez, Gillet, Gornier, Gripon, Guibert, Hallez, Haperer, Heringuel, Herry, Honorez, Hosselet, Jeanne.

Jourdeuil, Jubé, Ladon, Lahaeye, Lambert, Lannoy, Leclercq, Lefebvre, Lefelle, Lievens, Lievin, Luchart, Mahieux, Margerin, Mariage, Morteaux, Moreaux, Névejous, Parent, Péloy, Picavet, Planckaert, Quinzin, Révilion, Sorriaux, Theron, Vaincourt, Vandewoue, Visse, Leroy.

Ecole subdivisionnaire d'instruction. — Dimanche prochain 2 juillet, exercice de service en campagne pour MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie de l'Ecole d'instruction de Lille.

Réunion sur le champ de mars, à 8 heures précises.

Faculté de médecine. — Voici les noms des étudiants qui ont subi avec succès des examens devant la Faculté de médecine pendant le mois de juin 1899 :

1er examen de doctorat (nouveau régime). M. Couvreur.

1re partie du 2e examen de doctorat (ancien régime). — M. Moitié.

1re partie du 3e examen de doctorat. — M. Baillieul.

2e partie du 3e examen de doctorat (ancien régime). — MM. Dorion, Garette, Gonutcheff.

2e partie du 3e examen de doctorat (nouveau régime). — M. Dervaux.

4e examen de doctorat. — MM. Brongniart, Philippot, Beaugrand.

1re partie du 5e examen de doctorat. — MM. Philippot, Brongniart, Beaugrand.

2e partie du 5e examen de doctorat. — MM. Poulain, Theret, Girard.

Thèses de doctorat. — MM. Labarriere, Mouton.

Examen d'herboriste (1re classe). — Mmes Beauchot, Renaud.

TRAIN DE PLAISIR POUR DUNKERQUE

La Compagnie du Chemin de fer du Nord organise pour le Dimanche 2 juillet un train de plaisir à prix très réduits, au départ de Tourcoing, à Croix, Croix-Wasquehal, Lille La Madeleine, Saint-André, Pérenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck (aller et retour dans la même journée).

Aller. — Départ de Tourcoing 6 h. 38 matin ; de Roubaix 6 h. 46 ; de Croix-Wasquehal 6 h. 51 ; de Lille 7 h. 15 ; de La Madeleine 7 h. 25 ; de Saint-André 7 h. 29 ; de Pérenchies 7 h. 37 ; d'Armentières 7 h. 47 ; de Bailleul 8 h. 01 ; d'Hazebrouck 8 h. 20 ; arrivée à Dunkerque 9 heures 15.

Retour. — Départ de Dunkerque 8 h. 55 soir ; Arrivée à Hazebrouck 9 h. 42 ; Bailleul 10 h. ; Armentières 10 h. 14 ; Pérenchies 10 h. 26 ; Saint-André 10 h. 35 ; La Madeleine, 10 h. 39 ; Lille 10 h. 50 ; Croix-Wasquehal 11 h. 19 ; Roubaix 11 h. 24 ; Tourcoing 11 h. 32.

Le prix des places est ainsi fixé :

Au départ de	2e classe	3e classe
Tourcoing	6 25	4 10
Roubaix, Croix-Wasquehal		
Lille	6 10	4 »
La Madeleine	5 95	3 90
Saint-André	5 80	3 80
Pérenchies	5 65	3 70
Armentières	5 45	3 55
Bailleul	5 »	3 25
Hazebrouck	4 30	2 80

Indépendamment des billets individuels, il est délivré des billets de famille comportant sur le prix des premiers les réductions ci-après :

5 0/0 pour une famille de 2 personnes ;
10 0/0 » 3 »
15 0/0 » 4 »
20 0/0 » 5 »
25 0/0 » au delà de 5 personnes.

Théâtres Fêtes & Concerts

Concert d'été. — Les abonnés et habitués de l'association des Concerts d'été, entendront jeudi, au Palais-Rameau, un jeune fort ténor sur lequel sont fondées les plus belles espérances et qui est déjà retenu par la direction de notre Académie nationale de musique.

M. Rousselière ne termine en effet ses études au Conservatoire national de musique que cette année.

De l'avis unanime de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, on n'aura de longtemps possédé à l'Opéra un pareil pensionnaire.

Les Fêtes de Fives-Saint-Maurice

Le Carnaval d'été

Nous avons déjà dit qu'un Carnaval d'été avec concours de masques était organisé par la société des Fêtes populaires de Fives-St-Maurice pour le dimanche 13 août.

Voici les catégories et la valeur des prix de ce concours :

Première catégorie. — Plus beaux groupes (50 personnes au minimum) — 1er prix, 200 fr. 2e, 100 fr.; 3e, 50 fr.; 4e, 25 fr.

2e catégorie (12 personnes au minimum). — 1er prix, 125 fr.; 2e, 75 fr.; 3e, 60 fr.; 4e, 40 fr.; 5e, 30 fr.; 6e, 20 fr.

3e catégorie. Plus beaux costumes (couples) — 1er prix, 70 fr.; 2e, 50 fr.; 3e, 25 fr.; 4e, 25 fr.; 5e, 20 fr.

4e catégorie. — Groupe costumé le plus original. — 1er prix, 80 fr. — 2e, 60 fr. — 3e, 40 fr. — 4e, 20 francs.

5e catégorie. — Plus beaux costumes (personnes isolées). — 1er prix, 50 fr. — 2e, 45 fr. 3e, 35 fr. — 4e, 25 fr. — 5e, 20 fr. — 6e, 15 fr. — 7e, 10 fr.

6e catégorie. — Personnes isolées (costume le plus original). — 1er prix, 50 fr. — 2e, 40 f. — 3e 30 fr. — 4e, 20 fr. — 5e, 10 fr.

7e catégorie. — Plus beaux groupes allégoriques. — 1er prix, 50 fr. — 2e, 25 fr

8e catégorie, personnes isolées (sujets allégoriques). — 1er prix, 40 fr. — 2e 30 fr. — 3e, 20 fr. — 4e, 10 fr.

9e catégorie, sociétés les plus nombreuses. — 1er prix, 60 fr. — 2e 40 fr.

10e catégorie. — Groupes de musiciens costumés. — 1er prix, 50 fr. — 2e, 30 fr. — 3e 20 fr.

Nota. — Ces prix sont à tirer au sort. Les musiciens incorporés dans les sociétés prendront part au tirage au sort des prix si le nombre atteint le chiffre prévu.

11e catégorie. — Plus belles chansons — 1r prix, 60 fr., 2e 40 fr., 3e 30 fr., 4e 20 fr.

Nota. — Il ne sera tenu aucun compte des chansons-réclames.

12e catégorie. — Plus beaux costumes (couple enfants) — 1er prix 50 fr., 2e 30 fr., 3e 20 f.

13e catégorie. — Plus beaux costumes (enfants isolés) — 1er prix 30 fr., 2e 25 fr., 3e 20 f., 4e 45 fr., 5e 10 fr.

Le concours n'est point réservé aux sociétés et personnes de la ville de Lille, il est offert à tous ceux qui se sont inscrits chez M. Barez, conseiller municipal, rue du Long-Pot, 187, du 1er juillet au 12 août.

Lundi 14, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir, concerts sur tous les kiosques.

Le Festival

Un grand festival d'harmonies, de fanfares et d'orphéons aura lieu le mardi 15 août.

Les sociétés étrangères à la localité sont priées de faire connaître sur la feuille d'adhésion l'heure du dernier train, de façon qu'il puisse leur être donné satisfaction pour le retour.

Voici quelle sera la répartition des primes et prix :

1re prime, 500 francs. — 2e, 250 fr. — 3e, 150 fr. — 4e, 100 fr. — 5e, 75 fr. — 6e, 75 fr. — 7e, 60 fr. — 8e, 50 fr. — 9e, 45 fr. — 10e, 40 fr. — 11e, 35 fr. — 12e, 25 fr. — 13e, 25 fr. — 14e, 25 fr. — 15e, 20 fr. — 16e, 20 fr. — 17e, 20 fr. — 18e 20 fr. — 19e, 20 fr. — 20e, 20 fr.

Primes pour chefs. 1re prime, 75 francs. — 2e, 50 fr. — 3e, 30 fr. — 4e, 25 fr. — 5e, 20 fr. 6e, 15 fr. — 7e, 10 fr.

Des médailles d'argent seront, en outre, décernées comme suit : 1° prix de tenue militaire ; 2e prix de tenue civile ; 3° prix de nombre ; 4° prix d'éloignement.

Une médaille commémorative sera offerte à chaque société qui aura pris part à la revue, au cortège et au festival.

Les sociétés qui n'ont pas encore reçu d'invitation doivent s'adresser à M. Dollaut, secrétaire de la société, rue des Guinguettes, 76, à Lille.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 20 juillet, dernier délai.

Les Amis du Vieux-Lille. — La société chorale, Les Amis du Vieux-Lille, organise pour le dimanche 2 juillet, à 2 heures et demie, un grand concert suivi de bal de nuit, à l'établissement du Petit Paris, rue Henri Kolb, 58.

Cette société s'est assurée le gracieux concours de Mlle Fanny Blauwart, pianiste, 1er prix du Conservatoire ; MM. Auguste Labbé, chanteur Lillois dans ses œuvres ; Donnay, baryton de l'Union chorale des Orphéonistes Lillois et de la chorale Lilloise ; Xandre, comique réaliste ; l'excentrique Jules, régisseur des Infants d'Faidherbe et comique des concerts Lillois ; E. Carbonnel, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire ; Ramon, ténor de l'Union chorale des orphéonistes Lillois, et la Section Lyrique des Infants d'Faidherbe.

Prix d'entrée : 50 centimes.

DIALOGUE INSTRUCTIF

— Je voudrais du savon de la maison Nais.

Mais ne me donnez pas une marque imitée.

— Voici le produit en boîte étiquetée.

Car vous pouvez y voir : Congo, Victor, Vaisseau.

Mme Fingalle, au parfumeur-savonnier.

CONSEIL PRECIEUX

Nous conseillons à tous ceux (hommes, femmes, adultes et enfants) qui ont été atteints d'**Influenza, Bronchites, Fluctions de poitrine**, etc., etc., de faire un usage quotidien et régulier de l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, s'ils veulent rétablir en peu de temps les forces perdues et réconforter leur sang.

C'est, en effet, le meilleur tonique que l'on puisse prendre, puisqu'il est soigneusement préparé avec du Vieux vin de BANYULS et du QUINQUINA de qualité tout à fait supérieure.

Au reste, pas un médecin, connaissant ce prodigieux apéritif, ne contredira notre affirmation.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille pour éviter les contrefaçons, déjà bien nombreuses, et contre lesquelles nous nous proposons de sévir rigoureusement.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 205, rue des Arts, Roubaix.**

H. O.

Soigne-toi, aide-toi, le Ciel t'aidera.
En 15 JOURS, SIX SEMAINES au pl